



Prüfungskommission / Commission d'examen / Commissione d'esame

Berne, décembre 2022

Examen professionnel d'officier(ne) de l'état civil Fiche d'information sur l'examen oral

Ce document contient des informations sur la forme, la procédure, le contenu et l'évaluation des examens oraux conformément au règlement des examens (état 21.08.2019), valable à partir de 2020.

Format

L'examen se déroule sous la forme d'une discussion spécialisée avec trois expert-e-s.
Tous les expert-e-s sont des juristes ou des officiers-ères de l'état civil.

Contenu

L'examen comprend toutes les questions de droit, d'enregistrement et d'organisation qui peuvent se poser dans la vie quotidienne dans un bureau d'état civil. Les objectifs des cours servent comme directive.

Déroulement

La durée totale de l'examen est de 40 minutes et se déroule comme suit :

➤ **Préparation** (10 minutes)

Dans une salle de préparation surveillée, les candidat-e-s reçoivent un énoncé écrit de l'état de fait initial d'un dossier et se préparent à l'entretien comme suit :

- Ils/Elles analysent l'état de fait et examinent les informations supplémentaires dont ils ont besoin pour traiter l'affaire.
- Ils/Elles prennent des notes.

Pendant le temps de préparation, les candidat-e-s peuvent utiliser tous les documents (Open Book). Les documents spécifiques au cas d'espèce ainsi que les décrets légaux applicables en droit suisse sont mis à disposition conformément à

<https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/zivilstand/rechtsgrundlagen/schweiz.html>

Seules les notes prises pendant le temps de préparation et l'énoncé de l'état de fait peuvent être pris dans la salle d'examen. Après l'entretien, les candidat-e-s remettent ces notes aux expert-e-s.

➤ **Début de l'examen** (5 minutes)

Au début, les candidat-e-s présentent leurs réflexions sur l'affaire aux expert-e-s et ont la possibilité d'obtenir des expert-e-s les informations complémentaires dont ils/elles ont besoin pour le traitement ultérieur de l'affaire.

➤ **Discussion spécialisée** (25 minutes)

Les expert-e-s posent des questions sur la situation initiale et développent les faits dans différentes directions. Au cours de l'entretien, les candidat-e-s démontrent leurs compétences en tant que fonctionnaires de l'état civil. Si les expert-e-s décrivent des situations difficiles dans la vie professionnelle quotidienne, les candidat-e-s décrivent comment ils/elles maîtrisent ces situations.

➤ **Évaluation**

Les performances des candidat-e-s seront évaluées sur la base des questions clés suivantes :

- Les informations pertinentes sont-elles relevées dans leur intégralité ?
- Comment la compétence professionnelle est-elle démontrée dans le cas présenté ?
- Comment les situations pratiques difficiles sont-elles maîtrisées ?

Le résultat de l'examen oral compte double (voir art. 5.11 du règlement de l'examen).